



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Constitution et reprise de provisions pour dépréciation des actifs circulants
- Exercice 2015 - Budget Principal**

DE20151214_60

Conseil municipal du 14 décembre 2015

Rapporteur :
Vincent YOU

Télétransmise à la Préfecture le 16 DEC. 2015
Affichée le 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

R E S S O U R C E S

Constitution et reprise de provisions pour dépréciation des actifs circulants - Exercice 2015 - Budget Principal

Finances/budget et achats
id : 1162

Conseil municipal
14 décembre 2015

60

Rapporteur : Vincent YOU

Conformément à l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, des provisions pour dépréciation d'actifs circulants sont constituées chaque année. Elles correspondent à des restes à recouvrer pour des titres de plus de trois ans émis sur comptes de tiers dont le recouvrement est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

Par délibération n° 42 du Conseil Municipal du 10 décembre 2014, des provisions portant sur des titres antérieurs au 31/12/2011 ont été constituées pour un montant global de 60 626,80 euros.

Ces provisions doivent être ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque. Une liste des titres de l'exercice 2012 non soldés vient de nous être transmise par Monsieur le Trésorier Principal. La somme à provisionner, qui est de 36 367,29 euros, peut être réduite à 18 291,87 euros si l'on retient uniquement les titres supérieurs à un seuil significatif de 200 euros.

Par ailleurs et conformément à la réglementation, les provisions donnent lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser. Ainsi, une reprise de provisions concernant les titres émis jusqu'au 31/12/2011 nous est proposée par le Monsieur le Trésorier pour un montant de 7 569,90 euros.

Il vous est donc proposé d'approuver :

- la constitution d'une provision complémentaire pour dépréciation des actifs circulants de 18 291,87 euros
- la reprise de provision de 7 569,90 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour
14 décembre 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

